

**LEGENDE :**

- Limites de propriété
- ⊙ Bâtiment concerné
- ⊗ Centre Culturel non concerné
- Espaces libres engazonnés
- ⊙ Végétation existante conservée
- Circulation existante

**Réseaux :**

- . Assainissement collectif : le bâtiment est raccordé au réseau public d'Assainissement,
- . Eaux Pluviales : le bâtiment est raccordé au réseau public d'évacuation des EP,
- . Electricité : le bâtiment est raccordé au réseau de distribution d'électricité (alimentation située coté Grande Rue / câbles situés en façade sur rue),
- . Eau Potable (AEP) : le bâtiment est raccordé au réseau de distribution d'eau potable (arrivée d'eau située coté cour).

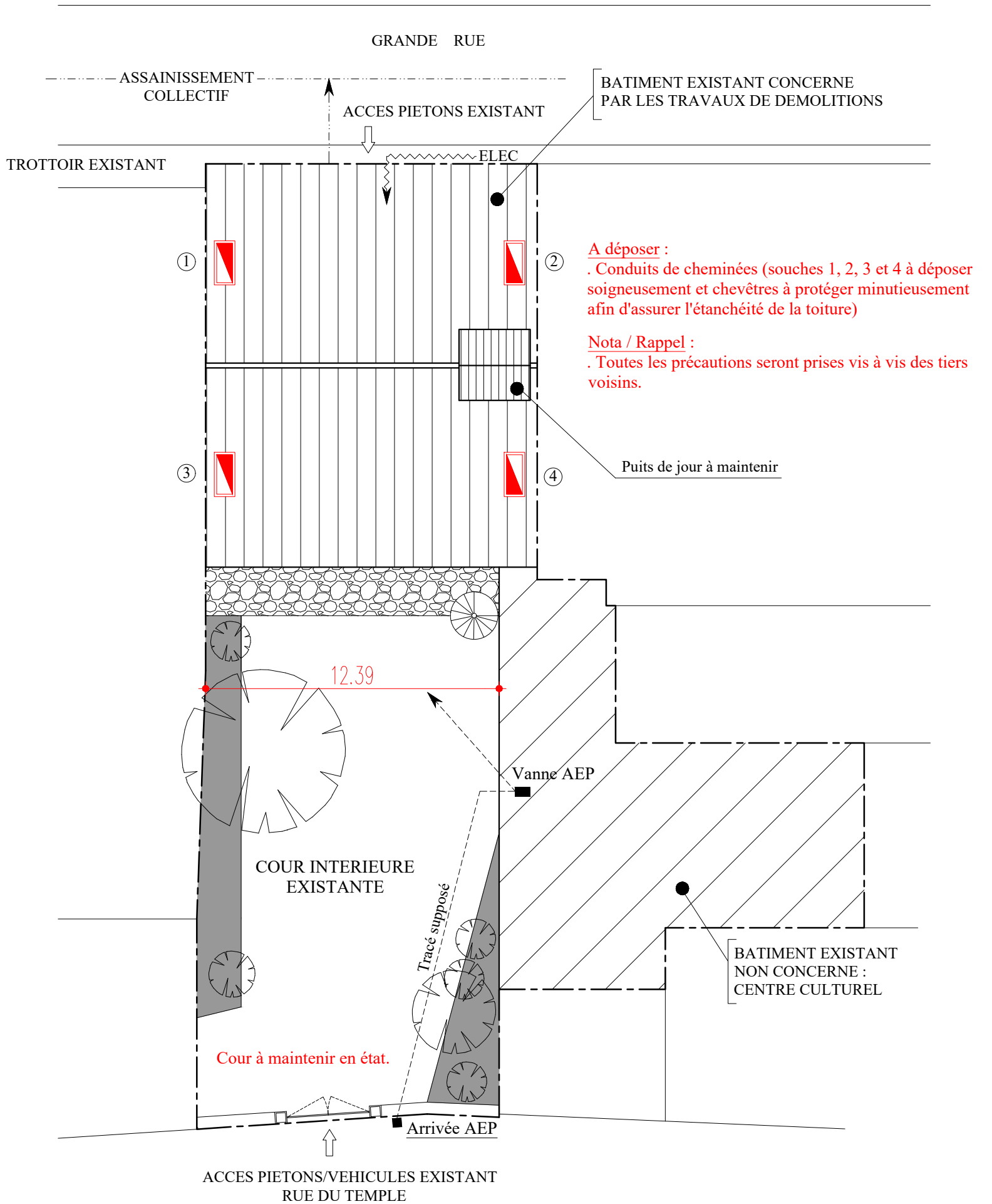
**Nota :** Il est à noter que l'arrivée d'eau potable est commune avec le Centre Culturel. L'Entreprise veillera à maintenir l'alimentation en eau potable du Centre Culturel pendant toute la durée des travaux de démolitions.

**ADRESSE DU TERRAIN :**

233, Grande Rue - 09290 LA MAS D'AZIL

**REFERENCES CADASTRALES / SUPERFICIE :**

Parcelle n°229 - Section B - Superficie = 690,00 m²



**Nota :**

- Les éléments en **rouge** sont à démolir, excepté les éléments structurels type poteaux / poutres incorporés dans les diverses cloisons.
  - Maintenir l'ensemble des éléments structurels type poteaux, poutres et seuils incorporés aux cloisons à démolir et susceptibles de participer à la stabilité du bâtiment, notamment dans les zones débarras du R+1/R+2 et les zones dégagement / local 13 des Combles.
  - Prévoir sondages ponctuels des poutres, plafonds et murs en accord avec le Maître d'Oeuvre (cf. CCTP)
  - L'ensemble des volets bois et grilles est à maintenir ainsi que les porte d'accès au bâtiment.
  - L'escalier central intérieur est conservé, l'Entreprise est tenue de prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger l'ouvrage pendant toute la durée des travaux de démolitions.
  - L'ensemble des trémies créées par démolitions des planchers existants aux niveaux R+1, R+2 et Combles sera minutieusement protégé par un dispositif de sécurité type barrières ou tout autres palissades de protection, balisage et panneaux de signalisation afin d'éviter toutes chutes ou autres incidents divers.
- L'Entreprise est tenue de mettre en place ce dispositif de sécurité au fur et à mesure de l'avancement des travaux de démolitions.

L'équipe de Maîtrise d'Oeuvre se réserve le droit de modifier les présents plans en phase Chantier.

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Consultation des Entreprises (phase DCE) Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser les travaux.

Maître d'ouvrage :  
**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTI-SITES DE L'ARIZE**  
 233, Grande Rue - 09290 MAS D'AZIL

N° de plan :  
**PCG 08**

Titre :  
**DEMOLITION - PLAN DE MASSE**

Maître d'ouvrage :  
**COMMUNAUTE DES COMMUNES ARIZE LEZE**  
 Route de Foix - 09130 LE FOSSAT

Echelle :  
 1/200

Format :  
 A3

N° de projet :  
 22/05/2019

Maître d'oeuvre :  
**Christelle Roussel / Elsa Calvet / Architectes DPLG**

Contact :  
 Christelle Roussel  
 Elsa Calvet

N° de contact :  
 06 23 01 75 30  
 06 88 67 52 67

Email :  
 christelle-roussel@architecte@sfr.fr  
 contact@ec-architecte.com

**DCE : DOSSIER  
 DE CONSULTATION  
 DES ENTREPRISES**